



Tout aussi rare que le document de facture analogue existant pour la série des J.O. de 1924, voici l'épreuve collective de la série au grand complet avec le timbre de la carte postale.

© Musée de la Poste



Arts Décoratifs

Une série à 200 000 francs

Parfaitement consciente qu'elle serait décriée, la Poste n'a pas hésité un seul instant à émettre cette série. Elle avait tout à y gagner : le produit de la vente des timbres aux collectionneurs et le remboursement des frais de fabrication et d'impression. Difficile de résister à de tels arguments...

« **A**u point de vue technique, les nouveaux types choisis ne présenteront pas de difficulté particulière de reproduction.

Au point de vue artistique, je décline toute compétence, mais je doute que l'originalité voulue des figurines proposées s'impose à la faveur du public.

On peut prévoir que l'Administration va, une fois de plus, être l'objet de très vives critiques. Aussi j'estime qu'un seul type de timbre [NDLR : le Potier] serait bien suffisant. » Ainsi s'exprimait le directeur de l'Exploitation postale dans un courrier adressé à son sous-secrétaire d'Etat le 30 octobre 1924 ; un point de vue que le dit sous-secrétaire d'Etat partageait d'ailleurs entièrement ! On pourrait alors s'étonner que les PTT aient, malgré cet avis défavorable, persisté à émettre cette étonnante série mais il est un fait que beaucoup ignorent : c'est le budget de l'Exposition internationale des Arts

Décoratifs et Industriels modernes qui supporte tous les frais, maquette, gravure et impression des timbres. Dès lors, l'apparente passivité de l'Administration trouve ici toute sa justification. D'autant qu'elle a tout à gagner, environ 200 000 francs (150 000 €) avec la vente de timbres auprès des collectionneurs.

Mais revenons dix-huit mois plus tôt, lorsque Fernand David, ancien ministre de l'Agriculture, a été nommé commissaire général de cette grande manifestation qui doit se tenir d'avril à octobre 1925. Au mois de juin 1923, Fernand David adresse des courriers à différents ministres en vue d'obtenir un « timbre spécial » afin de promouvoir son exposition.

Si, aujourd'hui, une demande de ce genre n'a rien d'exceptionnel en soi, il ne faut pas oublier qu'à l'époque, elle nécessite le vote d'une loi. En novembre, un projet de loi est donc rédigé et adressé au ministre des Travaux publics et à celui



des Finances chargés de le présenter au Parlement pour ratification.

Le 27 janvier 1924, le sous-secrétaire d'Etat avertit le commissaire général de l'exposition qu'« ...en vue de donner satisfaction à votre demande, aux conditions que vous avez indiquées, j'ai fait préparer le projet de loi ... Ce projet de loi a été déposé à la 2^{me} séance de la Chambre du 28 décembre 1923 ; il porte le n° 6911. »

Quatre mois après, une fois examinée par les commissions du Parlement et du Sénat, la loi est votée le 1^{er} mai 1924 (insérée au *Journal Officiel* du 6 mai).

Les grandes manœuvres

Arts Décoratifs obligent, le Comité d'organisation a tenu à mettre sur pied un concours. Quatre fonctionnaires de l'Administration des Postes sont même invités à participer à la commission chargée de choisir la maquette. Pour la gravure, la Poste fait savoir qu'elle devra être confiée à un « graveur typographique sur métal » choisi par la direction des Beaux Arts en accord avec l'Atelier du timbre. Ouvert le 17 mai et clos le 10 juin 1924, le jury retient le « Potier modelant un vase » parmi quatre autres projets choisis.

Dès le mois de juillet, le Commissariat sollicite l'Administration des PTT pour qu'elle imprime les timbres par le procédé de la taille-douce. La question est immédiatement transmise à l'ingénieur en chef des Ateliers avec rappel des différentes valeurs à réaliser : 5, 10, 25 et 50 centimes ainsi qu'une carte postale à 30 c. L'émission est censée avoir lieu le 1^{er} octobre 1924 et sa durée de validité est fixée jusqu'au 31 décembre 1925.

Le responsable de l'Atelier du boulevard Brune remet sa copie le 28 juillet. En voici quelques extraits et l'on notera que l'ingénieur en chef ne manquait pas d'humour.

« ...Seule l'industrie privée peut donc assurer une fabrication par les procédés de l'espèce. Mais, du moins à ma connaissance, il n'existe pas encore en France de presse en

taille-douce à grand rendement vraiment pratique. La fabrication envisagée devrait donc s'effectuer sur des presses à bras. Je rappelle que les timbres de la Principauté de Monaco sont actuellement imprimés, par un industriel, sur des presses à bras, dans les locaux et sous la surveillance de l'Atelier. Celui-ci est également chargé du contrôle de la fabrication des clichés, du gommage et du perforage des figurines.

Bien que nous ne connaissions pas exactement le prix de revient de ces timbres, il est certainement très élevé. D'autre part, malgré les trois presses affectées à cette fabrication, la production est peu importante (20 000 timbres par jour) et insuffisante pour répondre aux besoins de cet Etat. »

Ensuite, le chef de l'Atelier se livre à de savants calculs. Compte tenu que l'ensemble du tirage des timbres des Jeux olympiques s'est élevé à 152 684 250 exemplaires et que l'émission des Arts Décoratifs sera vraisemblablement similaire ; en se basant sur la production d'une « presse de Monaco » et sachant que l'impression

devra durer douze mois, « ...50 à 70 presses environ seront nécessaires pour assurer cette fabrication. Or, nous ne disposons que du seul local actuellement occupé par Monaco dans lequel je ne vois pas la possibilité d'installer un matériel aussi important... »

Et de conclure : « En résumé, la fabrication d'un chiffre aussi élevé de timbres-poste en taille douce est impossible actuellement dans nos ateliers. De plus, le prix de revient des figurines de l'espèce est très élevé et ne serait certainement pas inférieur à 20 francs le mille alors qu'il a été de 1 fr 28 pour les timbres olympiques en deux couleurs. »

Un post-scriptum est encore ajouté à la lettre ; il a son importance, nous le verrons par ailleurs : « Il n'a été envisagé ici que l'inscription en taille-douce.

Cependant, le Maroc a fait imprimer par héliogravure tramée chez M. Motti, impasse Ronsin, plusieurs commandes de timbres-poste. Le prix de revient de ces timbres, dont la fabrication était complètement assurée par cet établissement, a varié entre 7 et 10 francs le mille. Ce système moins artistique que la taille-douce ne paraît d'ailleurs pas recommandable en raison du manque de garantie présenté par ce genre d'impression. »

La même question avait été adressée huit jours auparavant au directeur de l'Exploitation postale. L'argumentation de ce dernier est différente de celle du

Exposition des Arts Décoratifs
LA PORTE D'HONNEUR
de EDOUARD BRUNO



chef de l'Atelier du timbre : « ...D'une étude antérieure, il résulte en effet que les procédés de taille-douce nécessitent l'utilisation d'ouvriers spéciaux, familiarisés avec ce mode d'impression... » Et d'expliquer qu'il faudrait recruter des ouvriers spécialisés, les former, les rétribuer, etc. Autre difficulté : « ...l'obtention par voie galvanoplastique de ces clichés diffère de celle employée pour les clichés typographiques et le procédé de reproduction des tailles creuses, avec toutes leurs finesses, est inconnu au Bd Brune ; par suite, les planches d'impression devraient être commandées dans l'industrie privée. »

Enfin le coût des presses à grand rendement « exclusivement fabriquées à l'étranger » est réhibitoire : « La presse « STICKNEY » en usage en Suède a une production journalière de ●●●

© Musée de la Poste



Il existe une différence notable entre le timbre figurant sur cette épreuve du 10 c Flambeau et celui qui a été réellement émis : deux petits cadres entouraient la valeur faciale (ici c'est un carré de couleur) et les mots « FRANCE / POSTES ». Ces deux cadres ont été supprimés à la demande de l'Atelier du timbre car ils montraient de manière trop criante les écarts de repérage dans les couleurs.

Il ne saurait être question dans ces conditions d'introduire les procédés de taille-douce...

Le Potier

Il existe différentes épreuves du *Potier*, tout premier timbre réalisé pour la série. On connaît notamment des épreuves en taille-douce et en héliogravure dont chacun s'accorde à penser qu'il s'agit d'essais et de projets réalisés *a posteriori*. Les documents que nous avons lus dans les archives et le contexte financier même de l'émission (ce ne sont pas les PTT qui paient) peuvent laisser penser que c'est le commissariat général lui-même qui a demandé et financé ces projets peu avant l'émission des timbres. La demande écrite sur l'éventualité d'un tirage en taille-douce abonde dans ce sens. De même, la réponse « non sollicitée » du responsable de l'Atelier sur les inconvénients de l'héliogravure peut laisser supposer que ce procédé avait également été envisagé par le commissariat de l'Exposition. Pour ce qui concerne le tirage en typographie rotative du *Potier* réalisé en mai 1936 (date relevée sur le coin daté), il s'agit effectivement d'essais réalisés par l'Atelier du timbre en vue d'expérimenter la bichromie (Cf. J-F Brun, *Documents Philatéliques* n° 152 de 1997).



●●● 2 000 000 figurines avec un pourcentage de fautes de 6 % ; il faut quatre personnes pour la conduire et le papier employé doit être d'excellente qualité pour résister à la tension à laquelle il est soumis dans le séchoir. Une machine suffirait pour les besoins envisagés, son prix de revient atteindrait 100 000 dollars, non compris les frais de transport et de douane : le prix de revient des timbres ainsi fabriqués serait, au mille de 0,43 pour le petit format et 0,86 pour le grand format. La presse « HOE » utilisée en Italie, imprime les feuilles à plat... Sa production varie de 3 500 à 4 000 feuilles par jour ; 3 personnes suffisent pour la conduire... Une presse HOE suffirait également pour l'impression des figurines ; son installation entraînerait une dépense de premier éta-

blissement de 120 000 francs environ s'il était fait usage des clichés galvanoplastiques et de 230 000 en cas d'utilisation d'une presse de transfert. Le prix des timbres imprimés peut être évalué au mille à 0,84 pour le petit format et 1,68 pour le grand format... »
Bref, de tout cela ressort « ...qu'il ne saurait être question dans ces conditions, d'introduire les procédés de taille-douce au service des ateliers à l'occasion de l'émission spéciale. J'ajoute, d'ailleurs que l'Administration ne dispose d'aucun crédit pour cet objet. »

Retard à l'émission

L'organisation du concours a retardé l'émission programmée pour le 1^{er} octobre. Abel Mignon, alors âgé de 63 ans,



La feuille non dentelée du 75 c Potier conservée par le musée de La Poste. Elle est datée du 27 novembre 1924 ; le timbre a été émis le 8 décembre.

membre de l'Association des artistes français et nouveau venu dans le domaine des timbres-poste, s'est vu confier la gravure du timbre dessiné par Becker, le potier. Il remet son poinçon le 7 octobre. Quelques semaines après, le commissaire général de l'Exposition convoque à nouveau un comité en vue de choisir de nouveaux dessins pour la série. Le rapport adressé par le directeur de l'Exploitation postale indique les différents sujets et les affectations tarifaires qui ont changé depuis l'augmentation des tarifs le 24 mars 1924 :

« Le flambeau » pour le timbre à 10 c,
 « Le pot de fleurs » pour le timbre à 15 c,
 « La femme et la biche » pour le timbre de 25 c et pour la carte à 45 c,
 « L'architecture » pour le timbre à 75 c.
 Comme on l'a vu plus haut, ces choix ne font pas l'unanimité et c'est pour cette simple raison que le directeur de l'exploitation postale recommande l'utilisation du seul dessin de Becker.

Fernand Vidal signe les bons à tirer des deux valeurs *Potier* les 5 et 6 novembre 1924 ; l'impression des timbres commence quelques jours plus tard, les « bonnes feuilles » conservées par le musée de la Poste sont datées du 27 novembre. Les deux timbres, quant à eux, sont mis en vente le 8 décembre.

Pourtant habitué à l'impression en deux couleurs sur les valeurs courantes de type *Merson*, l'Atelier semble connaître quelques difficultés quant au repérage des couleurs, surtout sur le 25 c brun où le menton du potier n'a pas toujours l'apparence souhaitée. Le directeur de l'Exploitation postale s'en émeut et demande de « ...prendre toutes les mesures utiles pour que les productions de l'Atelier soient désormais aussi rigoureusement identiques que possible et ne présentent pas, dans tous les cas, les caractéristiques aussi nettement apparentes que celle signalée. »

Le chef de l'Atelier répondra qu'il est « extrêmement difficile d'obtenir un repérage absolu lorsqu'on imprime par 150 exemplaires et sur des grosses machines... », mais il donne « l'assurance que le service de fabrication redoublera de soins pour le tirage... ». Début 1925, le sous-secrétaire d'Etat fait savoir à Fernand Vidal qu'il n'accepte pas la maquette intitulée « La Biche ». La série se voit donc limitée avec trois types différents (quatre si l'on y ajoute le *Potier*).

Vingt flammes à rechercher

Dès le 14 mai 1923, le commissariat général de l'Exposition demande des flammes publicitaires en faveur de la manifestation. Deux mois plus tard, vingt grilles ont été fabriquées et expédiées dans les bureaux suivants :

PARIS DEPART
 PARIS R.P. DEPART
 PARIS IX (Rue Hippolyte Lebas)
 PARIS XVII (Rue Jouffroy)
 PARIS 47 (Rue de la Boétie)
 PARIS SAINT ROCH
 AMIENS GARE
 BORDEAUX
 GRENOBLE
 LE MANS
 LILLE
 LIMOGES GARE
 LYON GARE
 MARSEILLE GARE
 NANTES
 RENNES
 STRASBOURG 1
 TOULON S/MER
 TOULOUSE



La vingtième grille a été affectée au bureau installé dans l'exposition (EXPOSITION ARTS DECORATIFS / PARIS) (cote : 30 €).

A noter également qu'il ne devait y avoir que cinq bureaux parisiens à disposer de cette flamme (non compris celui de l'exposition) ; un sixième bureau a bénéficié de la flamme destinée à Rouen. La cote minimum de ces oblitérations qui ont été mises en service généralement à partir de juillet-août 1923 est de 3 € minimum. Celles du Mans, de Lyon et de Rennes valent 15 € ; celle de Strasbourg serait beaucoup plus rare et dépasserait les 100 €.

Quelque 36 épreuves sont expédiées au commissariat général le 6 mars 1925 pour le choix des couleurs, il les renvoie le 13 avec son « bon à tirer » pour quatre d'entre elles.

Mises en vente décalées

Alors qu'on aurait pu croire que la mise en vente de la série se ferait de manière groupée, les PTT décident de décaler les émissions. Elle va même beaucoup plus loin en commençant par le timbre le plus laid de la série, à savoir le *Pot de fleurs* qui est émis le 22 avril 1925 (et non le 30 comme indiqué dans de nombreux catalogues) dans un déchaînement de critiques. On ira jusqu'à lui reprocher sa valeur faciale, 15 c, qui permet d'affranchir les cartes postales illustrées et les imprimés pour l'étranger et qui, selon la presse de l'époque sera le « faire-part du décès du bon goût français dans le monde entier » !

Deux autres valeurs sont émises le 15 juin : les 10 c *Flambeau* et 75 c

Le timbre par qui le scandale arriva... Voici le bon à tirer du Pot de fleurs daté du 13 mars 1925 et signé de la main de Fernand Vidal, commissaire général de l'Exposition.

Architecture, et vraisemblablement la carte postale à 45 c. Nous ne connaissons pas la date d'émission précise du 25 c *Architecture* ; la date du 11 avril donnée par nombre d'éditeurs de catalogues semble devoir être confirmée. En effet, le *Bulletin Officiel des Postes* n° 9 de 1925 (page 105) précise que cette valeur sera expédiée aux recettes principales après la fin avril ; par ailleurs, la feuille conservée au Musée est datée du 16 avril 1925.

Finalement, la grande exposition ●●●



© Musée de la Poste

●●● n'a pu être inaugurée qu'avec trois timbres, en effet, le 29 avril les bureaux ne disposaient que des deux valeurs *Potier* à 25 et 75 c et du fameux *Pot de fleurs* à 15 c.

Avec elles, les autres valeurs, émises en juin comme nous venons de le voir, vont connaître un été difficile. En effet, les PTT augmentent les tarifs intérieurs et étrangers les 15 et 16 juillet et ralentissent par la même occasion l'usage de certains des timbres des Arts Décoratifs et plus particulièrement les 25 et 75 c qui affranchissaient respectivement les lettres simples pour l'intérieur et l'étranger. Fernand Vidal réagit immédiatement et suggère qu'on surcharge les deux timbres des mentions « + 5 c » pour le 25 c (afin de faire 30 c, nouveau tarif de la lettre intérieure) et « + 25 c » (pour faire 1 F).

Interrogé, l'Atelier répond qu'il est tout à fait possible d'envisager ce travail à condition qu'on arrête la fabrication des timbres des Arts Décoratifs. A l'Agence comptable, il reste à la date du 24 juillet 1925 quelque 13 000 000 exemplaires de 25 c et 5 000 000 de 75 c. La seule restriction mentionnée par le chef de l'Atelier : le nombre restreint de timbres à surcharger empêchant l'approvisionnement de l'ensemble des bureaux.

Les deux timbres ne seront pas surchargés et resteront en vente, avec les autres, jusqu'au 31 octobre 1925 date de leur retrait. Conformément à la loi votée en 1924, on les déclare démonétisés le 31 décembre de la même année.

L'heure des comptes

L'exposition vient tout juste de fermer ses portes, les timbres ne sont pas encore retirés des guichets que les PTT décident de se faire rembourser des différents frais engagés pour l'émission ainsi qu'il en avait été convenu au départ : la somme demandée, 406 049,52 francs (272 000 €). Pour ce faire, il est demandé au directeur du Dépôt central de rédiger un état de cession des timbres correspondant à la somme en question. Le montant est toutefois jugé important par les PTT qui décident d'en déduire « ...le prix de revient des timbres-poste ordi-

naires qui auraient été utilisés à leurs lieu et place. »

Le fonctionnaire interrogé répond le 17 novembre. Un document intéressant dans lequel il déclare qu'il ne pourra donner des chiffres exacts qu'au mois de janvier 1926 lorsque les comptages des figurines inventuées par les différents bureaux auront été effectués.

Néanmoins, il indique qu'au total, 202 031 850 timbres ont été fabriqués et il en donne le détail pour chaque valeur :
 - 10 c : 24 630 000
 - 15 c : 29 032 800
 - 25 c : 124 383 750 (pour les deux timbres *Potier* et *Architecture*)
 - 75 c : 23 985 300 (pour les deux timbres *Potier* et *Flambeau*)
 - cartes postales : 53 172 exemplaires.

Ces chiffres, jamais publiés jusqu'à aujourd'hui, permettent de mieux apprécier la valeur de cette série. Ce n'est que le 8 juillet 1926 que Fernand Vidal décide de répondre par la négative à la demande des PTT. Sur la somme, qui a donc été rabaisée à 297 018,56 francs, il n'accepte de payer que les 18 038 francs affectés aux frais d'outillage. Il ne veut pas entendre parler du reste qui correspond donc aux 202 millions de timbres et 53 000 cartes postales fabriquées. Il argumentera que l'exposition a pris en charge la construction du bureau de poste interne à l'exposition et qu'il ne saurait être question de payer pour les timbres invendus qui sont le fait du changement de tarif et le refus des PTT de les surcharger.

En août, le sous-secrétaire d'Etat s'adresse au président du Conseil, ministre des Finances pour qu'il fasse

Avec un tirage de 53 000 exemplaires, la carte postale de l'Exposition des Arts Décoratifs est un document peu courant qui bénéficie d'une assez bonne cote (50 € neuf, 30 € ayant circulé).
 Ci-dessus, l'exemplaire archivé au Musée de la Poste daté du 6 juin 1925.



Démonétisés le 31 décembre 1925, les timbres des Arts Déco ne sont plus admis à circuler sur le courrier. Témoin cette carte affranchie avec un 25 c Architecture taxée à 40 c soit le double du montant de l'affranchissement requis, c'est-à-dire 20 c.

pression sur Fernand Vidal. Et on en restera là jusqu'au 7 avril 1927, date à laquelle le directeur de cabinet du ministre du Commerce établit une note de synthèse sur la « créance de l'Exposition des Arts Décoratifs pour remboursement de frais de fabrication de timbres-poste » :

«... Ces motifs ne sont pas sans valeur et l'auteur en profite pour ramener (par un calcul peu explicite) sa redevance à 184 724,21 francs, somme à laquelle « une transaction paraît possible », déclare-t-il. C'est mieux que rien. Nous sommes loin, il est vrai, de la formule primitive où il était convenu que l'Administration ne supporterait aucune dépense de fabrication. Mais si une telle transaction était possible légalement, c'est-à-dire au regard des règles financières et comptables, ne vaudrait-il pas mieux l'accepter, au besoin en l'amenant, que de nous maintenir dans notre position primitive ? »

Le dossier que nous avons consulté se termine sur cette note ; de là à penser que le règlement s'est bien effectué sur cette dernière base, c'est-à-dire sur un peu plus de 200 000 francs – environ 100 000 € – (avec les frais d'outillage) on peut le penser.

Michel Melot

Bibliographie :
Timbroscopie, décembre 1986 et juillet-août 1991 ; Archives du musée de La Poste.